

Enorme scandale : un juge a accordé une libération conditionnelle à l'agresseur de Marin !

écrit par Christine Tasin | 2 mai 2020



On sait que Belloubet vide à tour de bras les prisons (mais pas les Ephad, transformés en prison).

Eric Zemmour rappelait hier soir sur CNews que, lors de l'élection de François Mitterrand en 1981, des centaines de détenus avaient été amnistiés et que le Président Mitterrand s'en était mordu les doigts, les délits commis au cours des 2 années qui avaient suivi ayant explosé.

Mais le coronavirus sert de prétexte pour la mise en liberté de nombre des détenus, et pas que des voleurs de poules. D'ailleurs, il y a beau temps que les voleurs de poules ne vont plus en prison...

C'est dans ce contexte qu'on apprend une chose incroyable. L'agresseur de Marin, qui l'a tabassé en

2016 avec une béquille lestée de plomb et l'a laissé pour mort ou presque, puisque Marin est maintenant handicapé physique, intellectuel et psychologique, a demandé (les ordures ça ose tout) à bénéficier lui aussi d'une libération conditionnelle... Et il s'est trouvé un juge pour accéder à sa demande !

Condamné à 7 ans et demi de prison en 2018, l'agresseur a effectué la moitié de sa peine, soit 3 ans et il estime qu'il a payé sa dette à Marin et à la société ! Et il y a un juge pourri pour partager cette idée, mais, grand seigneur, il a accompagné la libération de conditions

Mercredi 29 avril, un juge chargé de l'application des peines au tribunal de Roanne a en effet autorisé une libération conditionnelle de Y. à compter du 5 mai, sous conditions de ne pas entrer en contact avec Marin et sa famille et de ne pas se rendre dans leur commune de résidence.

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/les-proches-de-marin-s-inquietent-d-une-possible-sortie-de-prison-anticipee-de-son-agresseur-20200501>

La famille de Marin est sous le choc, le Parquet fait appel... les Français sont suspendus au jugement qui sera rendu.

On apprend incidemment que c'est la deuxième demande de libération conditionnelle effectuée par le salopard. La première, en décembre !! avec été refusée (aucun rapport donc avec le coronavirus...), on lui avait demandé de faire des efforts sur un point et il aurait obtenu cette libération, 4 mois après, seulement 4 mois après ! en ayant fait le petit effort qu'on lui demandait...

De qui on se fout, là ?

3 ans de prison pour avoir démoli la vie d'un jeune homme brillant ?

Les proches de Marin, qui avaient écrit au tribunal pour le supplier de ne pas accorder de libération conditionnelle à Y., sont «sonnés». *«Je ne pensais pas que cela pourrait arriver»*, réagit la mère du jeune homme, [décoré de la Légion d'honneur en mars 2019](#). *«Je me sens abattue et trahie par cette décision qui ne respecte pas le jugement initial. Je sais que les détenus ne purgent jamais leur peine en intégralité mais là, nous en sommes très loin : à peine la moitié!»*

De son côté, Marin *«ne va pas bien du tout depuis qu'il a appris la nouvelle»*, raconte sa mère. *«Il m'a dit : "Moi j'en ai pris pour toute ma vie, et lui, il ne fait même pas sa peine..."»* Depuis l'agression, le jeune homme est en effet lourdement handicapé, sur le plan physique comme sur le plan cognitif. L'ancien étudiant en droit et sciences politique continue aujourd'hui sa rééducation en accueil de jour, *«mais il est considéré comme une personne qui n'évoluera plus»*.

À lire aussi : [Ces héros anonymes : Marin, le jeune homme de bonne volonté](#)

Celui qui n'avait pas voulu faire appel à l'issue du procès de son agresseur vit désormais dans l'«angoisse» de la possible sortie de Y., si la demande de ce dernier est acceptée en appel. *«Notre peur est triple: qu'il recroise Marin à Lyon, qu'il s'en prenne à nouveau à lui, et qu'il s'en prenne à quelqu'un d'autre»*, redoute Audrey Sauvajon, qui rappelle que lors du procès, les experts avaient pointé le risque «élevé» de récurrence de ce jeune homme au lourd casier judiciaire.

Pire encore, si c'est possible, on apprend que le monstre a bénéficié d'autorisations de sortie pendant ces 3 premières années de prison. On se fout de notre gueule, mais, plus sûrement, on se fout de la gueule de Marin.

«Je ne pense pas que le coronavirus ait vraiment joué», commente Me Anne Guillemaut, l'avocate de Y. *«En décembre, mon*

client avait déposé une première demande de libération conditionnelle, rejetée par le juge qui lui avait demandé plus d'efforts sur un point particulier. Ces efforts ont été faits. Toutes les conditions sont désormais réunies : pas d'incidents récents, une poursuite des soins, des permissions de sortie qui se sont bien déroulées, un projet d'avenir cohérent...»

Une poursuite des soins... parce que ça se soigne, les chiens enragés ? Je ne connais qu'une façon d'interrompre leur cheminement d'assassins en puissance, une balle dans la peau, et, à défaut, perpète.

C'est atroce, abominable... De quoi dégoûter à jamais les parents de Marin et tous les Français de la justice de notre pays. De quoi les dégoûter carrément de notre pays.